

## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone 11 décembre 2020 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### En séance publique

#### 1. DOTATIONS COMMUNALES 2021 – RÉPARTITION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la répartition des dotations communales 2021 sur base du même pourcentage de répartition fixé par le Gouverneur pour 2015 (voir tableau repris ci-dessous) lui-même résultant du calcul basé sur les différentes variables précisées dans son arrêté du 12/12/2014 ; La durée de validité de la présente décision est limitée à l'année civile 2021.

#### 2. BUDGET 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 de la Zone de Secours DINAPHI, conformément à la synthèse ci-dessous et ce, par 12 votes POUR représentant 60,75 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

##### *Service ordinaire*

Prévision des recettes :	19.956.748,28
Prévision des dépenses :	19.927.055,77
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2022 :	29.692,51

##### *Service extraordinaire*

Prévision des recettes :	3.570.194,71
Prévision des dépenses :	3.570.194,71

#### 3. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 13 novembre 2020.

#### 4. MP DIFFÉRENTS POSTES DE SECOURS - RÉALISATION ET PLACEMENT DES ENSEIGNES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la note technique N° 2020/040 et le montant estimé du marché "Réalisation et placement d'enseignes lumineuses sur les postes de secours", qui s'élève à € 13.223,14 hors TVA ou € 16.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

#### 5. MP DIFFÉRENTS POSTES DE SECOURS - MISE EN CONFORMITÉ DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET AIR DES VÉHICULES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/043 et le montant estimé du marché "Alimentation électrique et air pour véhicules dans les différents postes", qui s'élève à € 17.768,60 hors TVA ou € 21.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

#### 6. MP YVOIR – ACHAT DE MATÉRIEL POUR RÉALISATION DE CLOISONS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/041 et le montant estimé du marché "Réalisation d'une cloison pour le vestiaire propre du poste d'Yvoir", qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

#### 7. MP YVOIR – ACHAT ET PLACEMENT D'UNE POMPE CITERNE EAU DE PLUIE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/042 et le montant estimé du marché "Poste d'Yvoir placement d'une pompe pour l'utilisation de la citerne d'eau de pluie", qui s'élève à € 1.652,89 hors TVA ou € 2.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

---

**8. MP PHILIPPEVILLE - ACHAT DE MATÉRIEL POUR MISE EN CONFORMITÉ DE L'ATELIER DE MÉCANIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/044 et le montant estimé du marché "Mise en conformité de l'atelier de Philippeville", qui s'élève à € 3.719,00 hors TVA ou € 4.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

**9. MP CERFONTAINE - ACHAT DE MATÉRIEL POUR RÉALISATION D'UNE CLOISON - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/045 et le montant estimé du marché "Réalisation d'une cloison pour vestiaire propre au poste de Cerfontaine", qui s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

**10. MP DINANT – ACHAT ET PLACEMENT D'UNE DOUBLE PORTE COUPE-FEU + REVÊTEMENT DE SOL DANS CINQ LOCAUX - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/046 et le montant estimé du marché "Réalisation d'une double porte coupe-feu et de revêtement de sol poste de Dinant qui s'élève à € 6.611,57 hors TVA ou € 8.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

**11. MP ALLE-SUR-SEMOIS - COUVERTURE ESPACE LATÉRAL DROIT EXTÉRIEUR - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020/047 et le montant estimé du marché "Poste de Alle-Sur-Semois couverture d'un espace extérieur", établis par le Directeur de la logistique. Le montant estimé s'élève à € 14.049,59 hors TVA ou € 17.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

**12. MP ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif N° 2020-194 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier de bureau", qui s'élève à € 7.500, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/741-98.

**13. MP GEDINNE ACHAT DOUCHE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020-195 et le montant estimé du marché "Installation d'un douche à Gedinne", qui s'élève à € 1.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 3514/723-60.

**14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROFESSIONNALISATION DE SAPEURS – MODIFICATION DU JURY**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler sa décision n°5 du 28 septembre 2020, uniquement en son article 3, 2) ; D'approuver le règlement suivant relatif à la composition du jury pour les épreuves de professionnalisation de sapeurs-pompiers : Le jury est composé comme suit : 2 membres de l'Etat-Major de la zone DINAPHI, 1 membre de l'Etat-Major d'autres zones de secours, la Directrice administrative ou son délégué.

**15. RATIFICATION DÉCISIONS DU COLLÈGE DU 13/11/20**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions n° 9 et 10 prises par le Collège le 13 novembre 2020.

**15A. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RESPONSABLE RH – VACANCE D'EMPLOI**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant un emploi de Responsable RH, grade B1, au sein de la zone DINAPHI, à pourvoir par recrutement ; De marquer son accord sur le profil de fonction de Responsable RH ; De lancer dès que possible l'avis de recrutement.

A huis clos

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de promouvoir un sapeur-pompier volontaire au grade de sergent à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT VOLONTAIRE – ADMISSION AU STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre cinq agents au stage de promotion de sergent volontaire, pour une durée de 6 mois ; De ne pas admettre deux agents au stage de sergent volontaire.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 21 sapeurs-pompiers volontaires à la date anniversaire de l'obtention de leur brevet, soit le 9 décembre 2020 ; De prolonger de 6 mois le stage de 2 sapeurs-pompiers volontaires à partir du 9 décembre 2020.

LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

